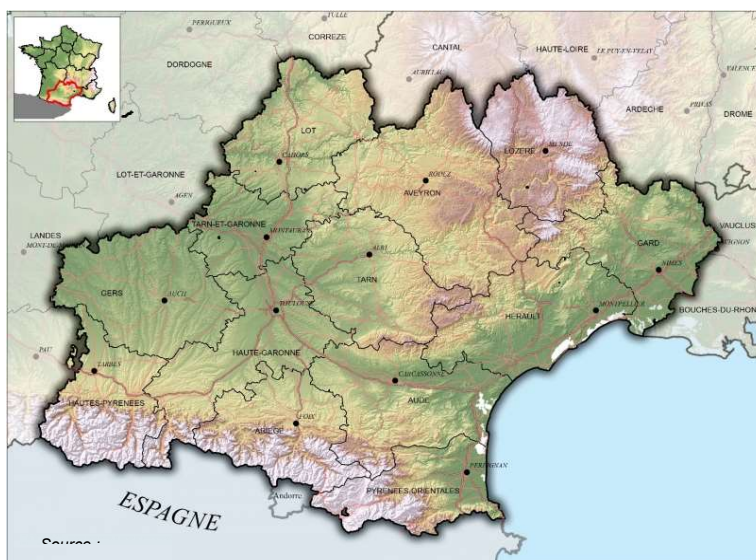


NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie
2^{ème} trimestre 2020



Au début du 2^{ème} trimestre 2020, l'ensemble du territoire français est confiné en raison de la crise sanitaire mondiale. Le confinement a un impact brutal et violent sur l'économie nationale et régionale. Ainsi, la situation économique de la région, déjà fortement impactée au trimestre précédent, a continué à se dégrader. Néanmoins, le déconfinement progressif marque les prémices d'une reprise lente de l'économie.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :

Au 2^{ème} trimestre 2020, l'emploi salarié régional continue de se détériorer et touche tous les secteurs hors intérim. L'hébergement et la restauration sont particulièrement impactés. En revanche, l'intérim repart nettement à la hausse mais, hormis dans la construction, il ne suffit ni à compenser les pertes sèches d'emploi ni à retrouver son niveau de fin d'année 2019. Ce trimestre, l'emploi public est également concerné par une chute brutale. La création d'entreprises est à l'arrêt au début du trimestre mais reprend à un rythme quasi normal en fin de trimestre. Là encore, les niveaux restent inférieurs à ceux observés l'année dernière. Les effets de la crise sur les défaillances d'entreprises, probablement en raison des mesures d'aide mises en place par l'État, ne sont pas encore visibles ce trimestre. Néanmoins, les divers plans sociaux et les suppressions de postes annoncés devraient commencer à se faire ressentir au trimestre prochain.

L'activité partielle a été le principal dispositif privilégié par l'État pour limiter l'impact économique de la crise sur les entreprises et protéger les emplois des salariés. De nouvelles modalités plus favorables aux entreprises ont été mises en place au début de la crise et se sont poursuivies jusqu'à l'été pour la majorité des secteurs d'activité. Ainsi, les niveaux d'autorisations d'activité partielle restent sans commune mesure en avril mais tendent à diminuer progressivement au cours du trimestre. Les données encore provisoires des indemnités d'activité partielle, bien que très élevées aussi, confirment cette tendance.

Le taux de chômage diminue dans la région, comme au niveau national. Néanmoins, cette baisse est en trompe l'œil car le mode de calcul du taux de chômage au sens du BIT ne comptabilise comme chômeurs que les personnes disponibles immédiatement pour occuper un emploi, et effectuant des recherches actives, ce que le confinement n'a pas permis (garde d'enfants à domicile ou secteurs d'activité à l'arrêt). Par conséquent, c'est le halo du chômage (personnes considérées comme inactives au sens du BIT mais recherchant tout de même un emploi) qui augmente nettement. Le confinement provoque en revanche une nette hausse du nombre moyen de demandeurs d'emploi dans la région. Cette hausse tend à s'atténuer avec le déconfinement progressif. Il implique aussi une diminution du nombre moyen de demandeurs d'emploi sans aucune activité. Mécaniquement, celui des demandeurs d'emploi en activité réduite croît fortement au cours du trimestre.

POLITIQUES D'EMPLOI :

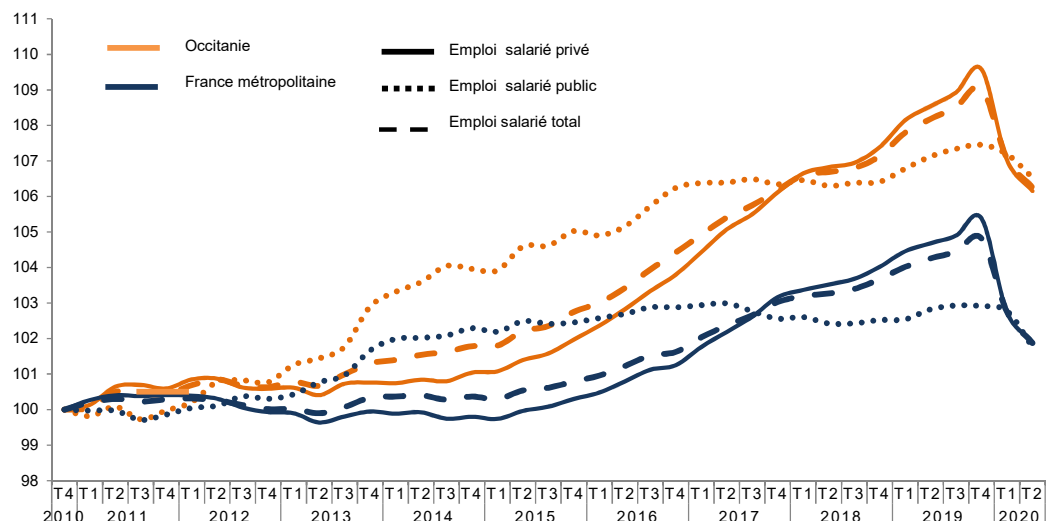
Les prescriptions de PEC continuent de baisser au 2^{ème} trimestre. Les effets de la crise de la covid-19 se ressentent par le nombre de prescriptions initiales particulièrement basses ce trimestre et le volume de prescriptions de l'éducation nationale à l'arrêt.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :

Emploi salarié

En Occitanie comme partout ailleurs, à la fin du 2ème trimestre 2020, l'emploi salarié continue de diminuer brutalement. En trois mois, près de 15 800 emplois ont été perdus, soit une baisse de 0,8%. Les effets de la crise sanitaire que traverse le pays continuent de se faire ressentir. Depuis le début de l'année, 53 240 postes salariés ont été perdus dans la région.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

La baisse de l'emploi concerne ce trimestre l'emploi privé et l'emploi public. En effet, en raison du confinement, les recrutements dans le secteur public ont nettement ralenti ce trimestre, ce qui contribue à la baisse de l'emploi public (-0,6% ce trimestre). L'emploi privé, qui pèse toujours près des trois quarts de l'emploi, baisse plus rapidement encore (-0,8% ce trimestre).

Avertissements :

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi et de l'intérim afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. La montée en charge de la DSN dans le régime agricole provoque de grandes difficultés de production à la MSA. Ainsi, les derniers trimestres des séries du secteur AZ des départements de France métropolitaine ont été estimés par prolongement.

Enfin, dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Contrairement au trimestre précédent, c'est l'emploi salarié qui subit l'impact de la crise, et ce malgré la mise en œuvre massive du dispositif de l'activité partielle. L'emploi hors intérim perd 26 500 emplois ce trimestre (-1,3%), dont 9 300 dans le seul secteur de l'hébergement et de la restauration. Hormis dans la construction où l'emploi est stable, tous les autres secteurs d'activités perdent des emplois ce trimestre : 4 000 emplois perdus dans les autres services (-3,9% ce trimestre) et l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (-0,5%), 2 500 dans les activités scientifiques et techniques (-1,2%). L'intérim, après un dernier trimestre en chute libre, se redresse : on dénombre 10 000 intérimaires de plus par rapport au trimestre précédent (+33,3%). Les secteurs de la construction et des transports recourent de nouveau massivement à l'intérim (respectivement +128% et +34,6%). Néanmoins, ce rebond ne suffit pas à compenser le choc du trimestre dernier. Dans tous les secteurs d'activité, le nombre d'intérimaires à fin juin est inférieur à celui observé en fin d'année 2019 (-13 500), ou même à fin juin 2019 (-14 100).

	emploi salarié total	dont intérim	évolution trimestrielle
Agriculture	30 553	237	-2,4%
Industrie	236 516	11 748	-0,1%
Construction	129 072	11 605	+5,4%
Commerce	267 048	4 781	-0,3%
Autres services marchands	619 605	12 150	-2,7%
Services non marchands	715 391	2 397	-0,5%
Total	1 998 186	42 918	-0,8%

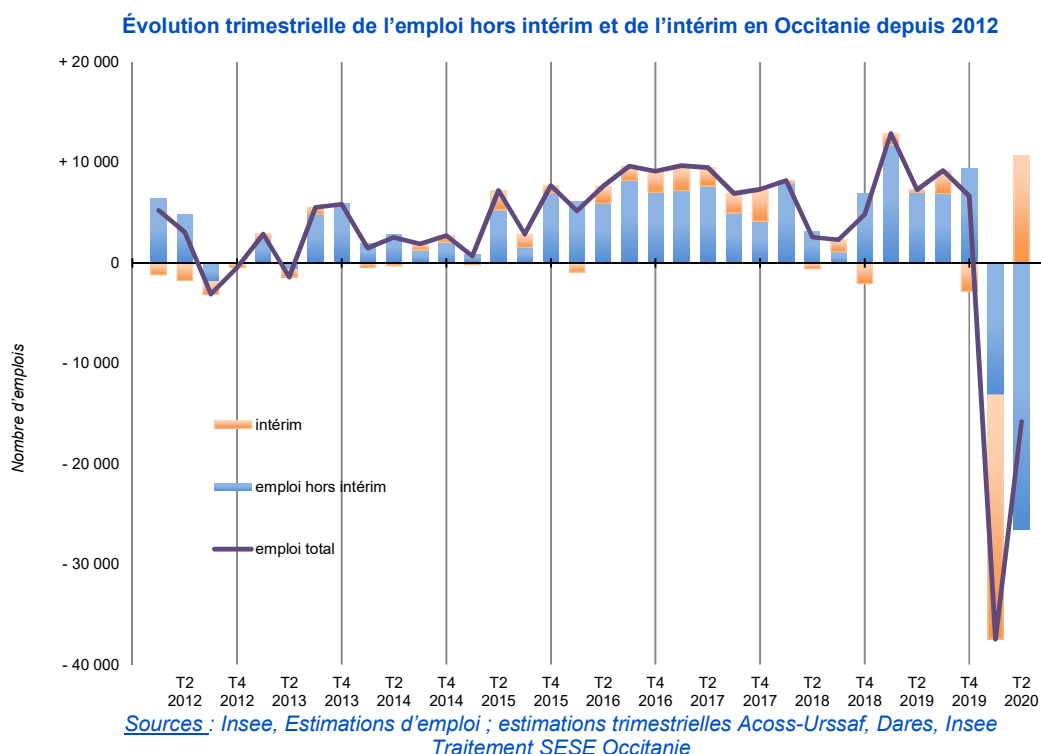
Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Au 2^{ème} trimestre 2020, en Occitanie, l'emploi salarié continue de baisser : -0,8% sur un trimestre (15 800 emplois perdus).

L'emploi privé comme l'emploi public subissent les effets de la crise sanitaire ce trimestre : respectivement -0,8% et -0,6% ce trimestre.

L'intérim repart à la hausse ce trimestre (+33,3%) mais ne suffit pas à compenser la perte d'emplois secs (-1,3%).

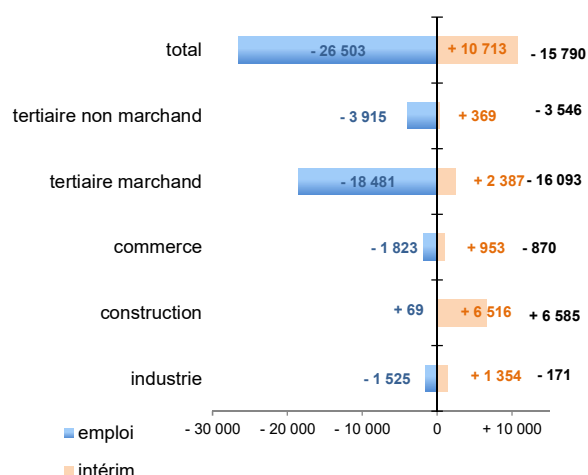
Au 2ème trimestre 2020, l'arrêt de l'économie a nécessité en moyenne l'autorisation de 347,1 millions d'heures d'activité partielle pour les entreprises d'Occitanie.



Seul le secteur de la construction gagne des emplois ce trimestre (6 600 emplois et +5,4% ce trimestre). L'hébergement et la restauration perdent 9 300 emplois (-10,7%)

L'intérim atténue la baisse de l'emploi mais même après sa réaffectation dans les secteurs et établissements utilisateurs, l'emploi ne progresse que dans la construction (+5,4%). Dans ce secteur, 9,0% des emplois en fin de trimestre sont occupés par des intérimaires. C'est de loin le secteur d'activité avec le taux de recours à l'intérim le plus élevé, devant les industries agro-alimentaires (6,5%). Le secteur de l'hébergement et de la restauration, particulièrement touché par la crise de la covid-19, perd encore 9 300 emplois ce trimestre, soit plus de 10% des emplois de ce secteur dans la région. Dans l'industrie, la perte d'emplois secs (-1 500 emplois soit -0,6%) est compensée par un recours à l'intérim plus important (+1 300 intérimaires). Le commerce perd 0,3% de ses emplois ce trimestre, malgré une hausse de l'intérim de 24,9% (950 intérimaires de plus).

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 2ème trimestre 2020



Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre de salariés total.

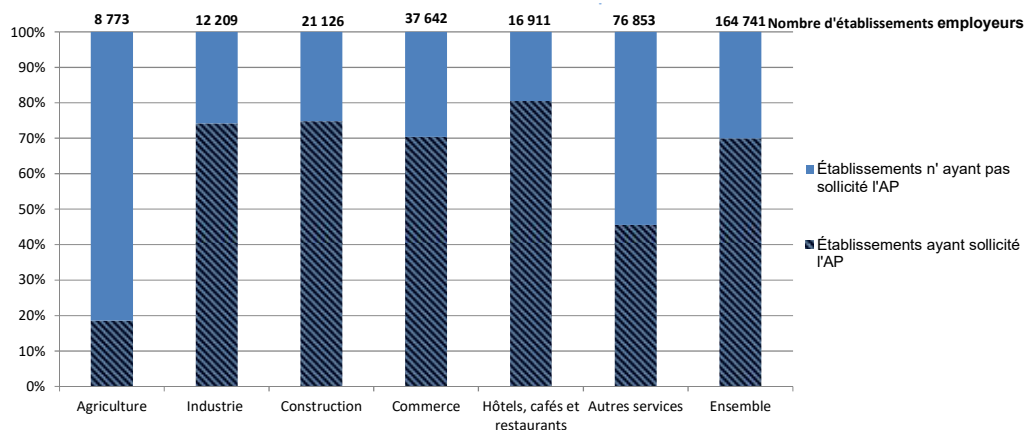
Activité partielle

Le confinement et la fermeture administrative de certains pans de l'activité économique ont incité les établissements privés à recourir à l'activité partielle. Ainsi, 70,0% des établissements privés employeurs de la région ont fait appel au dispositif lors du premier trimestre 2020, représentant plus de 115 200 demandes*. Au deuxième trimestre, 4 hôtels, cafés et restaurants sur 5 et 3 établissements de la construction sur 4 ont sollicité le dispositif.

En moyenne, plus de 347,1 millions d'heures d'activité partielle ont été autorisées durant le trimestre en Occitanie. C'est un niveau d'heures autorisées jamais atteint depuis la création du dispositif. Avec 65,4 millions d'heures autorisées en moyenne ce trimestre, le commerce reste le secteur le plus demandeur d'activité partielle dans la région, devant les activités scientifiques, techniques et de soutien (56,0 millions). La construction concentre 13,7% des heures autorisées ce trimestre (47,6 millions d'heures) alors qu'elle ne concentre que 8,7% des emplois salariés du privé. Le dispositif a concerné près de 752 500 salariés depuis le début de la crise sanitaire, soit 54,4% des salariés du privé de la région. Ce sont bien les hôtels cafés et restaurants qui souffrent le plus de la crise sanitaire : ce secteur a demandé 10,2% des heures ce trimestre alors qu'il ne représente que 5,9% de l'emploi salarié privé. Néanmoins, toutes les heures demandées n'ont pas été consommées par les entreprises.

* : Certaines demandes ont été traitées après le deuxième trimestre mais leur date d'effet démarre bien lors de celui-ci (voire même avant).

Part des établissements autorisés à utiliser l'activité partielle au 2^{ème} trimestre 2020

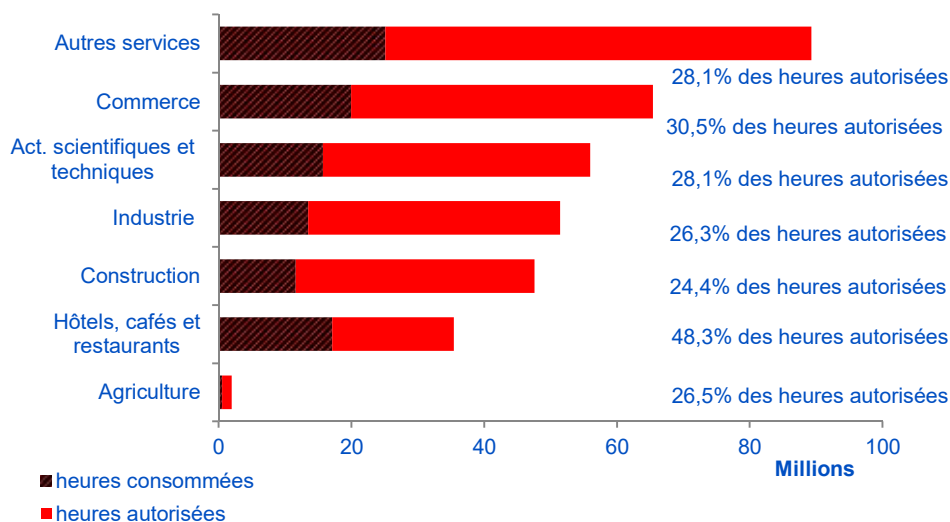


Sources : Direccte, URSSAF, Insee, REE.

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DIRECCTE des demandes d'autorisations préalables qui peuvent s'utiliser sur plusieurs mois. Le nombre moyen d'heures sur un trimestre a été calculé en prenant le nombre d'heures restant à utiliser au début du trimestre divisé par le nombre de jours du trimestre compris entre la date de début de la demande d'autorisation et la date de fin de celle-ci.

A partir du 1^{er} mars, l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise de la covid-19 ont été revalorisés à partir du 1^{er} mars et jusqu'au 1^{er} juin.** Celles-ci sont prises en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1^{er} juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions est limité à certains secteurs d'activité (hébergement restauration, culture, agences de voyage...).

Heures autorisées et consommées au 2^{ème} trimestre 2020



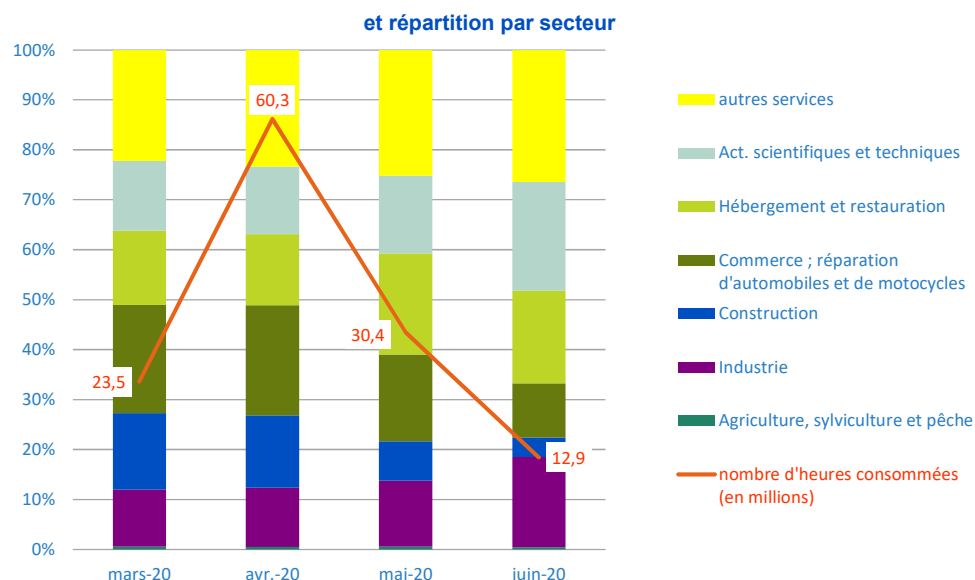
Source : Direccte, données provisoires

29,9% des heures autorisées au 2^{ème} trimestre ont été indemnisées, soit un total provisoire de 103,6 millions d'heures.

Même si les chiffres sont encore provisoires et seront revus à la hausse dans les prochains mois, seules 29,9% des heures moyennes autorisées ont été indemnisées ce trimestre, ce qui représente 103 millions d'heures sur ce trimestre. Les hôtels, cafés et restaurants, le secteur avec le taux d'heures consommées sur heures autorisées le plus élevé, ont consommé quasiment la moitié (48,3%) des heures moyennes autorisées ce trimestre, loin devant le commerce (30,5%).

60% de ces heures ont été consommées au mois d'avril. Il s'agit en effet du mois entièrement confiné. Au fur et à mesure du déconfinement, le nombre d'heures indemnisées diminue (30 millions d'heures indemnisées en mai et 9,5 millions en juin).

Sur le trimestre, 19,3% des heures sont indemnisées au bénéfice d'un commerce. Néanmoins, les salariés en activité partielle du secteur ont repris plus rapidement leur activité : en effet, en avril, les heures indemnisées du secteur représentaient 22,0% des heures indemnisées totales de la région. Elles ne représentent plus que 10,8% en juin. A l'inverse, la reprise d'activité des salariés des activités scientifiques, techniques et de soutien est plus lente : la part des heures indemnisées du secteur passe de 13,6% en avril à 21,7% en juin.



Source : Direccte, données provisoires

Au 3^{ème} trimestre 2020, le nombre d'heures autorisées reste à un niveau très élevé (plus de 457,8 millions d'heures). Néanmoins, son recours diminue nettement (9,5 millions d'heures consommées à ce jour sur le trimestre) mais reste à un niveau élevé par rapport aux années précédentes.

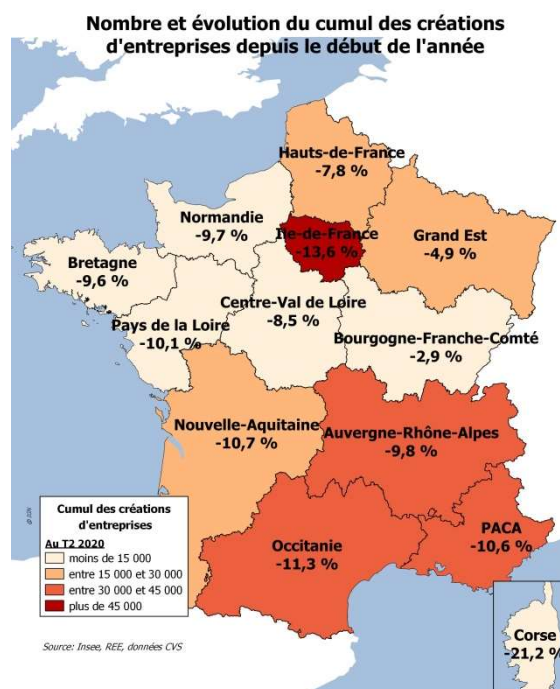
Création d'entreprises

Après la baisse amorcée au mois de mars, les créations d'entreprises continuent de diminuer au 2^{ème} trimestre 2020, particulièrement au mois d'avril qui enregistre moins de la moitié des créations réalisées en avril 2019. La baisse est moins accentuée en mai (-27% par rapport à mai 2019), et on observe même un petit rattrapage sur le mois de juin avec 1 210 créations supplémentaires sur un an (+20%).

Globalement, ce trimestre, 14 560 entreprises ont été créées en Occitanie. C'est 20% de moins qu'au 2^{ème} trimestre 2019 et 17,6% de moins qu'au 1^{er} trimestre 2020.

Sur un an, toutes les régions métropolitaines voient leur nombre de créations d'entreprises diminuer, de -36,4% en Corse à -11,0% en Bourgogne-Franche Comté.

L'Occitanie est, avec l'Ile-de-France, la région qui subit la plus forte baisse après la Corse. Au niveau régional, la création d'entreprise baisse ce trimestre dans tous les secteurs d'activité, de -21,1% dans l'industrie à -16,6% dans les services.



Avertissement : Les données sur les microentreprises ne seront plus disponibles pour une période indéterminée.

Défaillances d'entreprises

Au 2^{ème} trimestre 2020, 505 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant moins de 8% des défaillances en France. Ce nombre est en baisse de 51% par rapport au 2^{ème} trimestre 2019. Les effets de l'arrêt de l'économie ne se font pas encore sentir sur les dépôts de bilan ce trimestre. De plus, le confinement a sans doute ralenti ou retardé les procédures de dépôt.

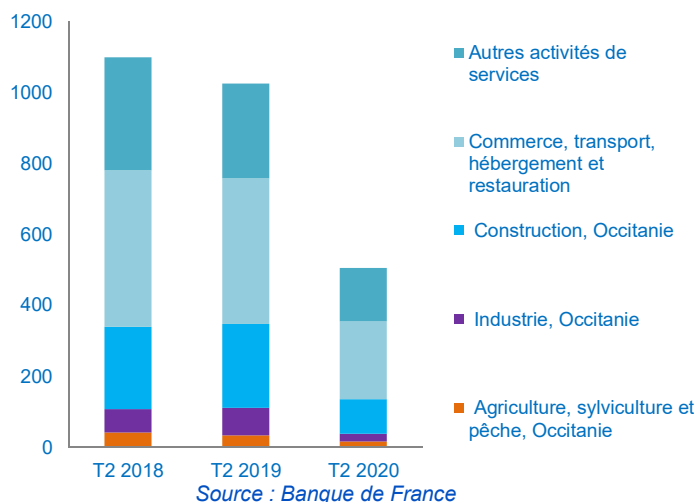
Le secteur de la construction, qui totalise 19% des défaillances, enregistre une baisse de 59% sur la même période. Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 43% des défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent de 47%.

Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan fortement baisser ce trimestre : -72%, mais sur des volumes faibles (56 défaillances de moins) : Ils ne représentent que 4% des défaillances observées au niveau régional.

Au 2^{ème} trimestre 2020, **14 560 entreprises ont été créées en Occitanie**, 20% de moins par rapport à la même période en 2019

505 défaillances d'entreprises enregistrées en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2020, nombre en baisse de 51% par rapport au même trimestre de 2019.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 2èmes trimestres



Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

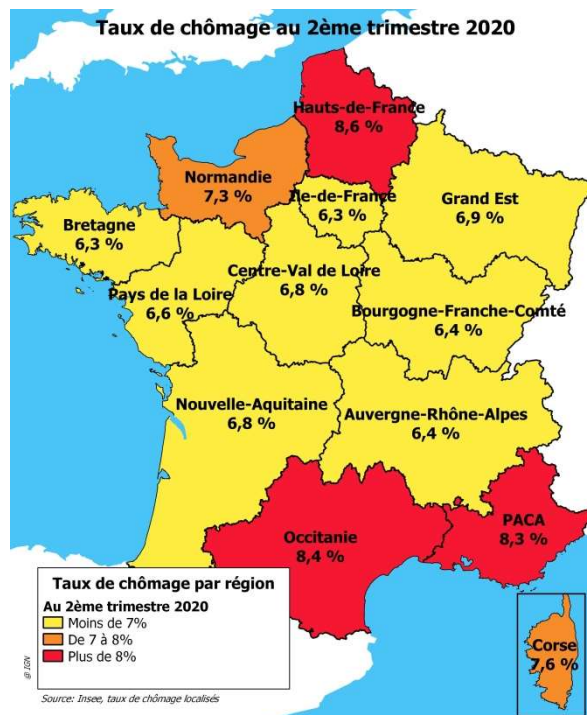
Le taux de chômage en Occitanie s'établit à 8,4% de la population active. Néanmoins, il s'inscrit en trompe l'œil en raison de la poursuite du confinement.

Taux de chômage

En Occitanie, au 2ème trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,4% de la population active. Il baisse ce trimestre de 0,7 point, au même rythme qu'au niveau national (7,6%). Comme pour le trimestre dernier, la baisse du chômage est essentiellement due au confinement et à l'impossibilité pour les personnes ne travaillant pas de rechercher activement un emploi ni de se rendre disponible pour un éventuel travail. Ainsi, toutes ces personnes ne figurent pas dans le calcul du taux de chômage pour ce trimestre. En revanche, le halo du chômage, à savoir les personnes considérées comme inactives au sens du BIT mais recherchant tout de même un emploi est en forte augmentation en France métropolitaine (+1,9% ce trimestre).

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.



Demande d'emploi

Au 2^{ème} trimestre 2020, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC dans la région s'élève à 603 920. Il augmente fortement par rapport au trimestre précédent : +6,2%, sous l'impact de la crise du coronavirus. En effet, à la fin du mois d'avril, entièrement confiné, on dénombre 19 400 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à fin mars. Durant les mois suivants et en lien avec le déconfinement progressif, l'augmentation tend à diminuer (+ 8 200 demandeurs d'emploi en plus en mai et + 1 100 en juin). Ce sont les jeunes qui pâtissent de la crise sanitaire (+12,1% ce trimestre, soit deux fois plus rapidement que l'ensemble de la demande d'emploi dans la région). Le nombre moyen de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) croît fortement ce trimestre (+12,4%). Néanmoins, cette hausse se concentre sur le mois d'avril (+21,7%). En effet, aux mois de mai et juin, ils sont en moyenne moins nombreux (respectivement -2,8% et -5,0%). A l'inverse, le nombre moyen de demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite diminue (-7,3% ce trimestre), en raison d'une baisse sensible au mois d'avril (-28,1% par rapport à mars 2020). Le nombre moyen de demandeurs d'emploi de longue durée augmente ce trimestre, mais de manière plus modérée (+4,8%).

Au 2^{ème} trimestre 2020, l'Occitanie compte en moyenne **603 920 demandeurs d'emploi de catégories ABC**. Ce trimestre, la région connaît une nette augmentation (6,2%) ce trimestre, mais qui s'atténue en fin de période.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 2 ^{ème} trimestre 2020	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	292 200	+7,9 %	+ 5,2 %
Femmes	311 720	+4,7 %	+ 2,0 %
Jeunes	79 340	+12,1 %	+ 5,4 %
Seniors	159 660	+3,1%	+ 3,3%
DELD	284 220	+4,8 %	+ 2,9 %
Total	603 920	+6,2 %	+ 3,5 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

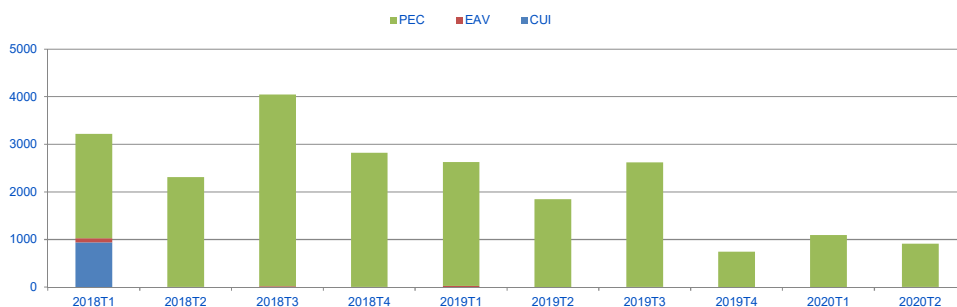
- ▶ Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplissant pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :
- ▶ La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- ▶ Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- ▶ Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé) Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre. Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire et jusqu'en août 2020, les données mensuelles sont de nouveau disponibles.

POLITIQUES D'EMPLOI :

Parcours Emploi Compétences (PEC)

Prescriptions de contrats aidés non marchands en Occitanie



Source : Dares

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUJ-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1^{er} janvier 2018. Ils ont été remplacés par le **Parcours Emploi Compétences (PEC)**, dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Au 2^{ème} trimestre 2020, 850 Parcours-Emploi-Compétences ont été prescrits dans la région. Là encore, en raison du confinement, ce nombre est en baisse de 54,0% par rapport au même trimestre 2019. Pour 68,3% d'entre eux, il s'agit de renouvellements de contrats : leur part augmente nettement ce trimestre (de 39,6% au 2^{ème} trimestre 2019 à 68,5% ce trimestre). L'éducation nationale, traditionnellement principal utilisateur de PEC durant le premier semestre, n'en a pas encore recruté cette année dans la région. En effet, les embauches ont probablement été reportées à plus tard en raison de la crise sanitaire.

Au 2^{ème} trimestre 2020, **850 Parcours-Emploi-Compétences (PEC)** ont été prescrits en Occitanie.

CHIFFRES CLES DE LA REGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 845 102	64 639 133
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 578 263	40 332 602
Population active	2 604 772	29 890 440
de 15 à 24 ans	259 404	2 218 121
de 25 à 54 ans	1 929 574	19 659 550
de 55 ans à 64 ans	415 794	4 010 417
Taux d'activité	72,8%	74,1%
Taux d'emploi	61,7%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	15,2%	13,4%

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	19 672 €	184 308
France métropolitaine	20 566 €	1 653 100

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017, CNA, MSA 2017

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 975	314,5	2 289
France métropolitaine	24 481	2 791	27 272

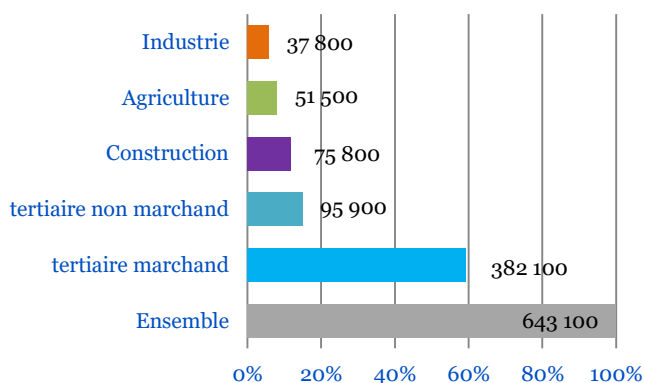
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2017 (données provisoires)

Produit intérieur Brut en 2015

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	27 449 €	70 723 €	159 Md€	4ème
France métropolitaine	33 409 €	80 124 €	2 152 Md€	///

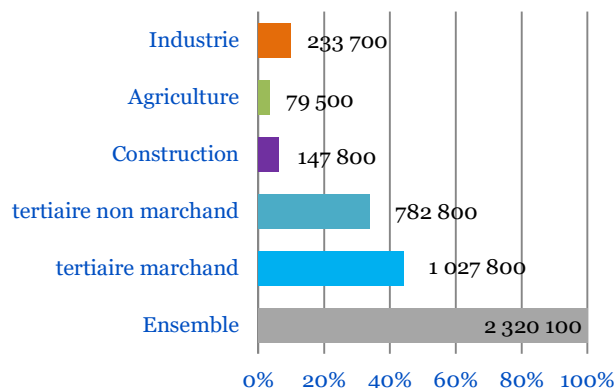
Source : Insee, comptes nationaux, données provisoires

Établissements actifs de la région



Source : Insee, Clap 2015

Emploi total de la région



Source : Insee, Estel 2018, données provisoires